CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 JANVIER 2012 A 18 H 00
A LA MAIRIE

oooooooooooooooooo

. Avis sur le document du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire + définition des actions qui semblent prioritaires à l'équipe.

. Promesse de Bail pour Monsieur BOUCA (EPICERIE)

. Mise à disposition des agents à l'ALSH

. Motion pour la prise en charge par le SDIS de la destruction des nids de frelons.

. Fondation du Patrimoine : Autorisation à donner à Mme le Maire pour faire la demande de Subvention concernant le four à pain et pour signer la convention + ouverture de la souscription.

QUESTIONS DIVERSES

. Diverses demandes de subventions faites à la Mairie.

. Tour de table

. Prochain CM.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la commune de TAURIAC s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le 5 décembre 2011, sous la présidence de Madame Catherine SAEZ, Maire.

PRÉSENTS : C. Saëz, JM. Robert, S. Coureau, O. Devesa, P. Laville, M. Hamoudi, C. Dupouy, C. Cavignac, V. Lozes.
EXCUSÉS: D. Rubio, J. Sicard, E. Schoemer, J. Rodrigues
ABSENTE : D. Gascon

Secrétaire de séance : C. Cavignac
La séance est ouverte à 18 heures.

Approbation du précédent compte rendu, lequel est voté à l'unanimité.

1. **PROJET DE BOULANGERIE** :

Monsieur Bouca, boulanger, vient présenter sa candidature au conseil pour reprendre le local commercial de l'ancienne épicerie du bourg. Marié, 2 enfants, il habite à Laruscade. Son installation à Tauriac correspond pour lui à un nouveau départ professionnel dans un milieu qu'il connait bien car plusieurs membres de sa famille sont boulangers. Sa femme, assistante maternelle, assurera pour les 3 ans à venir le revenu fixe du ménage en cas de nécessité.

Il se propose d'ouvrir une boulangerie – pâtisserie artisanale, avec des produits naturels de producteurs locaux.

La boutique accueillera également une épicerie sèche (produits de première nécessité), un point colis et si possible un point presse et un point retrait d'argent (selon la réglementation en vigueur).

Il souhaite démarrer le projet en mars ou avril 2012.

La boulangerie sera équipée d'un four électrique pour le pain courant et le four à bois (lorsqu'il sera en capacité de fonctionner) sera utilisé 2 ou 3 fois/semaine pour des fournées spéciales qui pourront être prolongées par des propositions de pizzas à emporter.

Le Conseil remercie M. Bouca et le prie de se retirer. Après délibération, la candidature et le projet de M. Bouca qui semblent très sérieux, sont acceptés à l'unanimité.

2. **EMPRUNT POUR LE PRÉAU DE L'ÉCOLE** :

Pour une somme de 54 000 €	sur une période de 10 ans	ou sur 15 ans
- Le Crédit Agricole propose :	4,16 %	4,75 %
- Le Crédit Mutuel propose :	4,15 %	4,15 %

Le Conseil choisit la proposition du Crédit mutuel à l'unanimité, pour une échéance trimestrielle à 4,15 % sur une période de 10 ans.
Le conseil délibère sur la période et vote sur une proposition de 10 ans : 7 pour / 2 contre

La délibération autorisant Madame le Maire à contracter ces emprunts est adoptée.

3- **CRÉATION DE 3 EMPLOIS D'AGENT RECENSEUR** :

Pour la période du recensement de la population, qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012, sont recrutées : Mlle Laetitia Lubet, Mme Christine Lujan et Mlle Emilie Cazenabe.
Voté à l'unanimité.

Délibération sur le principe de leur rémunération : le travail se déroule sur une période de 7 semaines pour le traitement de 200 dossiers environ par agent.
La rémunération retenue est une combinaison d'un montant fixe forfaitaire auquel s'ajoutent une indemnité pour frais kilométriques et téléphoniques et une rémunération basée sur le nombre de dossiers rendus par l'agent.
Voté à l'unanimité.

4- **NOMINATION D'UN COORDONATEUR D'ENQUÊTE POUR LE RECENSEMENT** :

Proposition : Mlle Magali Lefebvre, qui a assisté à la formation, est nommée coordonateur d'enquête.
Le conseil accepte à l'unanimité.

5- **CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL ET D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE** :

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité pour la création d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe au titre de l'avancement de grade de deux agents communaux.

6- **MOTION POUR LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PERCEPTEUR À BOURG** :

Le conseil accepte à l'unanimité le principe d'une motion proposée par l'Association des Maires du Canton.

7- **DÉCISION MODIFICATIVE POU L'ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR L'ACCUEIL DE LA MAIRIE** :

L'ordinateur de l'accueil étant obsolète, il faut en acheter un nouveau avec un onduleur pour pallier les nombreuses microcoupures qui affectent le bourg de Tauriac.
La somme de 678 € est nécessaire à cet achat. Le conseil est favorable à l'unanimité.

8- **AVIS SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE** :

Une réunion de travail sur ce thème est programmée lundi 12 décembre à 18h15 pour établir les actions prioritaires selon notre conseil et préparer le vote au prochain conseil municipal.

9- **TRANSFERT DE POUVOIR CONCÉDANT DE LA CONCESSION GAZ AU SDEEG (SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE)** :

Le Maire est jusqu'ici garant de la sécurité sur le réseau gaz. N'ayant pas les compétences requises pour assurer cette garantie, le conseil accepte de rétrocéder au syndicat cette compétence.

10- **QUESTIONS DIVERSES** :

• *Les vœux* du conseil municipal à la population auront lieu le 13 janvier à 19h à la salle des fêtes.

• *Repas des Aînés* : il y avait 90 inscrits. Il faudra prévoir l'animation plus tôt l'an prochain. Un changement de date est suggéré, pour voir.

• *Antenne Orange* : des émetteurs Orange devraient être installés sur l'antenne SFR courant mars 2012 pour une mise en fonction prévue en mai.

• *Noël des écoles* : Les élus sont attendus à 18h le 15 décembre à la salle des fêtes de Lansac.

• *Compte rendu du séminaire* : une réunion est programmée le 19 décembre à 18h.

• *PLU* : une étude de sol à la parcelle sera nécessaire pour toute ouverture de terrain à la construction.

• *Apéritif de fin d'année* avec le personnel : Vendredi 16 décembre à 18h30 à la salle des associations.

• *La CDC* cherche un animateur titulaire du BAFA pour animer un groupe de 3/12 ans à l'antenne de Teuillac de l'ALSH.

• *La collecte de la banque alimentaire* a permis de récolter d'avantage de denrées que l'an dernier.

• *Téléthon* : l'information selon laquelle les personnes souhaitant participer à l'organisation du Téléthon étaient les bienvenues n'est pas passée.

• *SIAEPA* : une augmentation de 2% est annoncée sur tous les tarifs de l'eau.

• *Pays* : une étude sur les reprises d'exploitations agricole fait apparaître que la situation est inquiétante, mais pas catastrophique. Des aides sont mises en place.

• *CNAS* : Les agents utilisent les services proposés selon le bilan des prestations reçu.

• *M. Courreau* Pierre invite le conseil à voir les illuminations de sa maison.

• *Préau à l'école maternelle* : les entreprises ayant répondu à l'appel d'offres vont être informées des choix de la Commission d'Appel d'Offres ; les travaux avec l'architecte, M. Paul ZARUBA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 20 février 2012.

Présents : S. Courreau, JM. Robert, D. Rubio, O. Devesa, P. Laville, M. Hamoudi, J. Rodrigues, C. Dupouy, C. Saëz, C. Cavignac, D. Gascon, V. Lozes.
Excusés : E. Schoemer, J. Sicard.

La séance est ouverte à 18h20.
Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- demande de subventions pour la boulangerie multiservices du bourg.
- Demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation de l'église.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Prévision de budget 2012.

Des experts du Conseil Général ont étudié, avec la municipalité, le bilan financier de la commune depuis le début du mandat et réalisé une prospective jusqu'à la fin du mandat. Leurs conclusions sont que le travail réalisé a été bien mené. Ils considèrent que les finances de la commune sont saines et permettent un autofinancement suffisant, quoi que encore fragile.

Leurs analyses et leurs conclusions sont rassurantes et encourageantes.

Pour établir le budget pour 2012, les ressources financières de la commune, liées aux subventions de l'état et des collectivités territoriales ne seront connues qu'à partir du 7 mars. Le budget doit être établi et voté avant le 15 avril.

O. Devesa fait remarquer qu'il serait bon de le voter au plus vite, dans la limite des délais imposés par les notifications officielles des ressources municipales pour que les travaux prévus puissent être lancés le plus vite possible, les calendriers étants très serrés compte tenu de toutes les contraintes à prendre en compte.

Demande de subventions pour la boulangerie multiservices.

Mme le Maire souhaite rédiger un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général pour une éventuelle aide de 5% du montant hors-taxes des travaux.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Le dossier de demande auprès du FISAC a été envoyé, s'il est accepté, il entrainera une subvention automatique du Conseil Régional.

Assainissement : la législation en vigueur va probablement nous obliger à créer une mini-station d'épuration dans l'attente du tout à l'égout.

Accessibilité handicapé : cette nouvelle loi doit être prise en compte pour l'ouverture de ce nouveau commerce, le CAUE va être sollicité pour étudier la question et déterminer les aménagements nécessaires.

Demande d'aide exceptionnelle sur l'enveloppe parlementaire pour la rénovation de l'Eglise.

Pour pallier le manque à gagner lié à la subvention du Conseil Général très nettement inférieure à celle à laquelle nous pouvions prétendre, Mme le Maire propose d'adresser un courrier à notre député pour solliciter une subvention exceptionnelle sur l'enveloppe parlementaire. Celle-ci ne sera pas nécessairement accordée, mais il faut tenter notre chance.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Reconduction du contrat d'entretien pour l'éclairage public de la commune pour 3 ans.

Après discussion, le conseil accepte à l'unanimité de reconduire le contrat avec l'entreprise Arnaudin.

Demandes de subventions pour la deuxième tranche des travaux de l'Eglise.

Demandes auprès de la DRAC pour une subvention attendue de 36 000 €
du Conseil Général pour une subvention attendue de 15 %
du Conseil Régional pour une subvention attendue de 15 %

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Le recensement est terminé. La population est en légère baisse.
- PLU : étude à la parcelle nécessaire pour établir les zones constructibles dans les hamaux. Le bureau d'étude a été recruté, le coût de l'étude devrait être de 1300 €.
- Travaux du préau : ils ont débuté. Le gros des travaux devrait se faire dans les 15 jours des vacances de février. L'ALSH a déménagé à Prignac pour cette période.
- Commission associations et Salle des fêtes le 5 mars à 18h pour l'attribution des subventions.
- Réunion de la commission d'appel d'offres pour recruter le cabinet d'étude pour la Convention d'Aménagement de Bourg.
- Projet de passerelle sur le Moron en cours.
- Des Tauriacais souhaiteraient voir le four à pain dont ils ont beaucoup entendu parler, on pourrait organiser une visite pour les journées du patrimoine ou pour le repas de quartier ?
- Salle des fêtes : le chariot de ménage qui a été acheté n'a pas été mis à disposition. O. Devesa s'occupe de voir pourquoi avec D. Lazes. Des usagers qui louent la salle en semaine se sont plaints : les toilettes qui ont été utilisées après le passage de la femme de ménage et avant leur arrivée.
- Après renseignements : la cuisine de la cantine nécessite peu de travaux pour être remise aux normes. Des devis ont été établis pour mettre une chambre froide dans la salle des fêtes, dans le bar car il n'y a pas la place dans la cuisine. La vieille chambre froide des associations devra alors être évacuée pour des raisons d'hygiène.
- L'assainissement de Monforton fonctionne.
- Le jeudi 15 mars à 18h, la comission voirie se réunira pour travailler sur l'aménagement du parking en face de l'école.
- Abri bus de La Lustre : n'ayant pas été placé à l'endroit prévu sur les plans, Mme le Maire négocie pour qu'il soit placé à l'endroit initialement prévu.
- Le verglas sur la route pendant la période de grand froid est resté par plaques dans certains endroits : ne peut-on rien faire ? Ce type de situation est trop exceptionnel pour que la commune engage des frais dans des équipements, les communes voisines sont toutes dans la même situation que nous. Chacun doit adapter sa vitesse à l'état de la chaussée, le sel et le sable mis n'ont pas suffi, mais la commune n'est pas équipée pour faire plus. D'ailleurs, le conseil général, qui est responsable des départementales, n'a pas non plus pu rétablir la situation sur toutes les routes sous sa responsabilité.
- Ramassage scolaire : la situation devient inquiétante, de moins en moins d'enfants utilisent le ramassage scolaire pourtant très peu cher pour les familles. Corollaire, de plus en plus de parents amènent les enfants à l'école ce qui entraine des encombrements à cause des véhicules garés dans tous les sens au plus près de l'école.
- Commission Espaces verts : elle a travaillé sur les massifs devant la salle des fêtes : ils vont être refaits dans une esthétique jardin anglais. La pergola sur le chemin de la maternelle a besoin d'être entretenue, certaines vrilles métalliques de décoration doivent être sécurisées et le plancher de la place a besoin d'une révision.
- L'association de musique « Drôle de drame » demande à utiliser la salle des fêtes pour ses répétitions environ 1fois/semaine. Le conseil considère que la musique doit se pratiquer dans le local municipal prévu à cet effet dans lequel est établi l'association « Permis de Jouer ». L'association « drôle de drame » ne peut utiliser ce local car l'asso « permis de jouer » demande une participation financière trop importante.
  Il sera demandé à l'association Permis de jouer de pratiquer pour cette association de la commune le tarif que la mairie pratique avec ses associations.
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 5 avril à 18h.

20h05, Mme le Maire lève la séance.

Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 5 avril 2012.

Excusés : C. Dupouy,
Absents : E. Schoemer, J. Sicard, J. Rodrigues
Présents :C. Saëz, JM. Robert, P. Laville, C. Cavignac, O. Devesa, V. Lozes, D. Gascon, S. Coureau, D. Rubio, M. Hamoudi.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Le compte-rendu du précédent CM est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2011.

Pour ce vote, Mme le Maire quitte la salle. M. Robert présente le compte de résultat.

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire réintègre la salle du conseil pour poursuivre l'ordre du jour.

Vote du compte de gestion.

Il reprend les chiffres du compte administratif.

Il est voté à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011.

???????(j'avais du décrocher à ce moment là, j'ai pas tout compris)

Voté à l'unanimité

Vote des 3 taxes municipales.

Les bases sont augmentées, la recette municipale est donc supérieure à celle de l'année dernière. Dans ces conditions, Mme le Maire propose de ne pas augmenter le taux communal, en précisant que ça ne pourra pas être le cas indéfiniment. M. Laville rappelle que la commune est dans une fourchette haute par rapport aux communes de la même strate pour ce qui est des prélèvements de taxes.

Le conseil vote contre l'augmentation des taxes à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2012.

Mme le Maire présente le budget primitif avec un prévisionnel de 995 205 € en fonctionnement et de 755 286 € en investissement.

La question ayant été débattue, le budget est adopté à l'unanimité.

Diverses subventions.

Aide parlementaire : le service compétent a accusé réception du dossier et demande une rectification de la délibération qui présentait un budget estimatif. Une nouvelle délibération est donc prise avec les montants justes pour joindre au dossier.

Le conseil la vote à l'unanimité.

FDAEC : Le conseil autorise Mme le Maire à présenter une demande de subvention pour la voirie 2012.

FISAC : la demande de subvention pour le local de Monnet fera l'objet d'une prochaine délibération car les montants justes des travaux ne sont pas encore connus, de nouvelles normes devant sans cesse être prises en compte. M. Zaruba est en charge de l'étude sur l'accessibilité handicapé du local.

Voirie 2012.

Le marché est passé pour une somme de 44 765 €.

CAB.

Le conseil approuve le projet de demande de subvention au CG pour l'étude. La commission d'appel d'offre a retenu le cabinet d'étude parmi les 5 propositions reçues, en tenant compte des recommandations du CAUE consulté en tant qu'expert.

Emprunt.

La commune contracte un prêt de 120 000 € pour la réalisation de la 1ère tranche des travaux de l'église.

Sur les 3 banques consultées, 2 ont fait une proposition. Le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel. Les prestations proposées par le Crédit Agricole sont plus intéressantes. Le conseil se prononce pour un emprunt sur 15 ans avec une proposition de remboursement à échéances anticipées à un taux de 4,83 %.

Voté : Pour : 7, Contre : 2, Abstentions : 1

Bail boulangerie multi-services.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer le bail à M. Bouca pour le cas où les banques l'exigeraient pour lui accorder son prêt.

Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

Elections.

Les tours de garde sont établis à l'identique pour les 4 dates d'élections, le 22 avril, le 6 mai, les 10 et le 17 juin.

8h-11h30 : P. Laville, M. Hamoudi, D. Rubio
11h30-15h : D. Gascon, V. Lozes, J. Sicard, C. Dupouy
15h-18h : C. Cavignac, O. Devesa, JM. Robert

Mme le Maire demande à tous les élus d'être présents au dépouillement.

Questions diverses :

Préparation de la cérémonie du 8 mai. Comme d'habitude, la cérémonie aura lieu au monument aux morts à 12h. L'apéritif suivra à la salle des mariages.

Inauguration du préau de la maternelle.

Mme le Maire demandera aux enseignants s'ils sont d'accord pour qu'elle se fasse le jour de la kermesse, le 30 juin. Si non, elle sera repoussée en septembre.

Rappeler la restriction contre les feux de végétaux : ils peuvent être amenés en déchetterie.

Le projet Hirondo du pays pour le développement du co-voiturage doit être présenté au plus grand nombre, à travers le BM et le site de la mairie.

Prochain conseil municipal : le jeudi 24 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 14 mai.

Excusés : M. Hamoudi, M. Devesa
Absent : M. Courreau

18h40, la quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance.
Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande au Conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour :
Mise à jour du PADD.
Mise en place d'un droit de préemption urbain.
Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

Mise à jour du PADD :

Voté en 2009, la Loi Grenel 2 a modifié des notions et des appellations, notamment pour ce qui concerne la consommation de l'espace, la préservation des cours d'eau, la conservation des corridors écologiques.

Le PLU est loin de correspondre à ce que nous souhaitions en commençant le projet, mais il faut entrer dans le cadre très limitant de la loi et les directives de l'Etat.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délibération sur l'institution d'un droit de préemption urbain.

Cette délibération permettra à la municipalité d'avoir connaissance des ventes de biens fonciers sur les zones d'enjeu collectif, ce qui pourra s'avérer indispensable dans le cadre de la réflexion sur la CAB notamment. Cette délibération est prise pour toutes les zones urbaines et à urbaniser .

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Mise à disposition d'1 membre du personnel municipal au SIRP.

Cette mise à disposition est effective pour 12h/semaine, pour assurer la sécurité dans les transports scolaires.

Le conseil se prononce pour à l'unanimité.

Régularisation de 2 NBI.

Le conseil doit accepter la régularisation de NBI pour 2 agents avec arriérés sur 4 ans. Le conseil n'a pas la possibilité de s'y opposer.

Evénement familial pour les agents.

Les agents municipaux ont droit à 5 jours ouvrables de congés pour le mariage de leur enfant dans la mesure où ces congés ne perturbent pas le déroulement du service. 2 agents ont fait la demande de congés pour marier leur fils.

Le conseil se prononce pour à l'unanimité puisque ce congés aura lieu pendant l'été, période sans enjeu du point de vue du service de ces agents.

Délibération sur le montant des devis de travaux.

Pour boucler le dossier FISAC du local multi-services, le conseil doit délibérer sur le montant exact des travaux soit : 46 456 € ht.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Compte rendu sur le choix des entreprises retenues pour les travaux de l'église.

3 lots de travaux : Maçonnerie et installation du chantier (lot 1), charpente (lot 2), couverture (lot 3).

Lot 1 : 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.
Lot 2 : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.
Lot 3 : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre.

Les dossiers reçus ont été étudiés par le cabinet d'architecte maître d'oeuvre du chantier, le choix des entreprises s'est fait en fonction de ses préconisations.

2 entreprises ont été retenues, dont 1 se chargera de 2 lots.

Les travaux devraient débuter mi-mai. Chaque tranche de travaux durera environ 4 mois, les 2 premières tranches vont se succéder sans interruption.

Questions diverses :

Calendrier du PLU : juillet consultation du comité de pilotage. Arrêt du projet aux alentours du 19 juillet.

Consultation des services de mi-juillet à fin octobre.

Enquête publique en suivant.

Adoption définitive du PLU en janvier 2013.

Proposition de projet de restauration.

Mme Gonzales a proposé à Mme le Maire le projet de faire un espace de restauration dans le local de l'ancienne épicerie du bourg. Bien que Mme le Maire lui ait expliqué que le projet arrivait trop tard du fait que la municipalité s'est engagée auprès d'un repreneur potentiel, Mme Gonzales a adressé un courrier au Conseil Municipal dont Mme le Maire fait la lecture.

Bien que ce projet soit intéressant et rencontre les souhaits d'un certain nombre d'élus, tous s'accordent pour dire qu'il arrive trop tard : la municipalité ne peut pas se dédire auprès de M. Bouca.

Départ à la retraite de Mme Lebertois.

Ce sera le 25 mai à l'école de Tauriac. Une collecte est organisée pour l'occasion.

Inauguration du préau de l'école.

Ce sera bien en ouverture de la kermesse, les invitations sont en cours d'élaboration.

Stationnement problématique devant la mairie et devant l'école.

Les membres du conseil et du personnel doivent être exemplaires sur le sujet, mais ça ne réglera pas la question. La CAB traitera parmi ses priorités cette question complexe.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 25 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 JUILLET 2012

PRÉSENTS : C. SAËZ, P. LAVILLE, C. DUPOUY, C. CAVIGNAC, D. RUBIO, J. RODRIGUES, V. LOZES, O. DEVESA, M. HAMOUDI.

EXCUSES: JM ROBERT, D. GASCON, S. COURREAU, E. SCHOEMER, J. SICARD.

Mme CAVIGNAC a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h40.
Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

• **TRANSFERT DE COMPTETENCES « ENERGIES RENOUVELABLES ISSUES DE L'HYDROELECTRICITÉ » :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétences « énergies renouvelables issues de l'hydroélectricité » à la Communauté de Communes de Bourg.

• **TRANSFERT DE COMPETENCES DU PONTON A PASSAGERS DE LA COMMUNE DE BOURG A LA CDC** :

Madame le Maire présente la notification de la CDC concernant le transfert de compétences en vue de construire ou de rénover le ponton à passagers du port de Bourg.
Le Conseil Municipal approuve à 7 voix pour et 2 abstentions ce transfert de compétences auprès du Président de la CDC.

• **MODIFICATION DES HORAIRES D'ECOLE** :

Il a été demandé lors du dernier conseil d'école du 3 juillet de modifier les horaires de l'après-midi, soit 13H30 (au lieu de 13H15) à 16H30 (au lieu de 16H15), pour une plus grande souplesse du service de cantine. Le transport scolaire ayant été renégocié par le Conseil Général, ce changement peut avoir lieu.
Cette modification implique un surplus d'une centaine d'heures à l'année pour les agents municipaux affectés aux écoles.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

• **MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE DE 30%** :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la loi du 21 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire de 30% en zone U.
Le Conseil ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat, ne connaissant pas le devenir de ce texte ni sa future application.

• **SUBVENTION POUR LE LOCAL DU 1 RUE DE MONNET** :

La demande de subvention a été faite à hauteur de 15% du montant HT, or il semble que la commune puisse prétendre à une subvention à hauteur de 25 % du montant.
Madame le Maire demande l'autorisation de refaire les dossiers de subventions en intégrant ces nouveaux taux. Accord à l'unanimité.
Les entreprises retenues par la commission pour une partie des travaux du local sont présentées ; ceux-ci pourront débuter dès l'accord du Conseil Général.

• **QUESTIONS DIVERSES** :

Prêt de salle pour le RASED : Madame le Maire travaille à obtenir l'habilitation de cette salle grâce à un régime dérogatoire lié à la vétusté du bâtiment.

PLU : Madame le Maire donne un compte-rendu du cabinet Rivière Environnement lors de sa visite en Mairie.

Photocopieur de l'école : le contrat a été renégocié avec la société TOSHIBA, qui offre une prestation plus intéressante.

Fête locale du 3 au 6 août : le comité des fêtes recherche des bénévoles (sont indispensables) pour assurer la sécurité de la course cycliste qui se déroulera le samedi après-midi.

Réunion sur l'accessibilité : elle s'est déroulée le 5 juillet en présence de Mme DUBOIS-CAPITAINE, responsable du service technique de l'Association des Maires de Gironde, qui a insisté sur le caractère urgent du dossier de mise aux normes des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite compte tenu de l'avancement du PLU et de la CAB.

Plan de sauvegarde : Madame le Maire présente le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée à Cubzac les Ponts.

CISPD : dans une démarche de prévention routière, Madame le Maire a fait la demande d'installation d'un radar chargé de mesurer la vitesse Rue de la Brandotte.

Cantine : face aux nombreux impayés de cantine, des titres exécutoires sont émis auprès du Trésor Public pour toutes les familles récalcitrantes, dont certaines doivent plus de 300 € à la commune en frais de cantine. Une vingtaine de familles qui sont redevables à la commune.
Les employés communaux ont démarré les travaux dans la cuisine ; les coûts seront moins importants que prévus.

Emplois du temps du personnel des écoles et de la cantine : une mise à jour s'est imposée suite aux changements d'organisation du service.

Salle des fêtes : les vitres ont besoin d'être nettoyées.
Les massifs situés devant les portes principales ont été pillés : 17 plantes ont été volées.

Commission de la voirie : elle se réunira prochainement pour sélectionner l'entreprise chargée des travaux de voirie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h10.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 17 septembre 2012

Absents : J. Sicard
Secrétaire de séance : C. Cavignac

18h15 Mme le maire ouvre la séance.
Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour sur l'Opération Collective du Diagnostique Energétique des Bâtiments Publics.
Le conseil accepte à l'unanimité.

OCDEBP
Le commune de Tauriac s'était positionnée pour que cette étude soit menée sur la salle des fêtes car c'est le bâtiment municipal le plus consommateur de chauffage.
Coût de l'étude : 687 € subventionné à 70 % ; reste à la charge de la commune : 204,82 €.
Une délibération est prise pour que le diagnostic porte sur un maximum de bâtiments municipaux.
11 votes pour ; 2 abstentions ; 0 vote contre.

Ligne de trésorerie
Le paiement des intérets de la ligne de trésorerie est plus important que prévu ; une décision modificative du budget doit être prise pour pouvoir la somme manquante?
Vote pour à l'unanimité.

Cour de l'école maternelle.
Les travaux prévus initialement l'avaient étés à minima. Finalement, il a paru judicieux de faire plus de travaux que prévus pour ne pas avoir à y revenir. Plus de travaux ont donc été réalisés que ce qui avait été initialement prévu, mais ainsi, les choses ont été bien faites. Le montant des travaux est donc plus élevé que ce que prévoyait le budget. Une décision modificative est donc nécessaire pour une somme de 12 876 €.
Vote pour à l'unanimité

Vol des WC du terrain de boules.
L'assurance prendra en charge ce sinistre, mais en attendant, la commune doit régler la facture des nouveaux WC installés en remplacement des précédents. La facture se monte à 1 376 €.
Vote pour à l'unanimité.

Attribution de principe des indemnités au receveur de Bourg en sa qualité d'expert conseil.
Le montant des indemnités n'est pas connu, le receveur étant là en tant qu'intérimaire, le temps qu'un nouveau receveur soit nommé à Boug. Il faut donc voter un accord de principe.
Voté pour à l'unanimité.

Ligne de trésorerie.
C'est une dette de 75 000 € qui pèse sur le budget de la collectivité. Elle va être renégociée à un taux plus favorable pour l'année 2013. Par ailleurs, la mairie va essayer d'en rembourser une partie (environ 20 000€) sur le budget 2013 pour alléger le poids des intérets.
La ligne de trésorerie a été renégociée auprès du Crédit Agricole au taux de 2,453%.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

Choix des entreprises pour le four à bois de la boulangerie.
Entre les entreprises Calvo et Ducros, le marché ira au moins disant.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

Voirie 2012

Le conseil entérine le choix de la commission voirie pour que la SCREG fasse les travaux.
Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses.

Information à propos de M. le Curé : M. le Curé est muté à Arès. Il sera remplacé à la fin du mois de septembre par M. Tuffraut. Mme le Maire rencontrera prochainement le vicaire pour mettre en place une convention d'occupation du presbytère et le loyer afférent.

Agence postale : le congé parental de la postière titulaire est prolongé. La postière remplaçante poursuit le remplacement.

PLU : le comité de pilotage du PLU s'est déroulé en présence des représentants des services de l'état. Des observations ont été faites dont il faudra tenir compte.

CAB : le premier comité de pilotage a eu lieu avec le bureau d'étude et plusieurs agents du Conseil Général.

Association de chasse : Plusieurs membre du bureau ont démissionné suite à des problèmes graves de sécurité survenus lors des dernières battues. Le bureau et le conseil d'administration ne pouvant plus fonctionner avec les personnes qui restent, la DDTM assure la poursuite de la chasse au petit gibier. La chasse au gros gibier est interdite jusqu'à nouvel ordre. Une assemblée générale sera convoquée en novembre pour permettre l'élection d'un nouveau bureau et le rétablissement de l'association.

Repas de quartier : peu de monde, mais une bonne ambiance. Le repas de quartier s'essouffle, la commission fêtes et cérémonies devra réfléchir à une nouvelle formule.

Repas des aînés le 11 novembre : Il est urgent de préparer les invitations, le menu et l'animation. Penser à l'harmonie de Marcillac.
M Robert propose qu'une réflexion soit menée sur une animation à destination du public jeune ou familial.

Travaux de l'église : en cours, la consolidation du clocher.

Agenda 21 : le diagnostic de la CDC a été édité. Des fiches action vont être proposées.

Ecole multisports : cette année, le budget est légèrement excédentaire, les comptes ont étés apurés.

Banque alimentaire : les distributions ont repris, il y a toujours des bénéficiaires sur la commune.

Cantine : le problème des mauvais payeurs n'est pas réglé.

Passerelle du Moron : une première estimation prévoit que la passerelle devrait faire 20m à 25m. Le budget nécessaire à sa réalisation serait de 80 000€ à 100 000€ sans compter la question de l'accessibilité handicapé. Le syndicat du Moron a actuellement une étude en cours.

Prochain conseil municipal fixé au 30 octobre à 18h.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 OCTOBRE 2012

Excusés : S. Coureau, M. Hamoudi, O. Devesa, D. Gascon.

La séance est ouverte à 18h40.
C. Cavignac est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : un avenant concernant les travaux de l'église.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. **AVENANT AU CONTRAT DES TRAVAUX DE L'EGLISE** :

La première tranche des travaux est plus chère que ce que prévoyait le devis, la réfection du clocher ayant engendré plus de travaux que ce qui avait été estimé. Cette dépense supplémentaire pour la première tranche sera répercutée sur le reste du chantier, des économies étant possibles sur d'autres postes, de sorte que la facture globale finale sera conforme au prévisionnel.

La fin de la première tranche est prévue au 15 novembre.

L'avenant est adopté à l'unanimité.

2. **AUGMENTATION DES PRESTATIONS MUNICIPALES** :

Madame le Maire propose une augmentation de 2 %. Cette augmentation représente une augmentation assez faible pour les usagers, mais nécessaire pour que la commune puisse supporter les frais d'entretien qui lui incombent.

Les loyers municipaux seront augmentés en fonction de l'indice de référence.

3. **DECISION MODIFICATIVE** :

Le budget prévisionnel des salaires ne suffira pas pour terminer l'année. Une rallonge doit être votée.

Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

4. **REPAS DU 11 NOVEMBRE** :

Les invitations sont prêtes à être distribuées. L'animation est organisée. Le menu est arrêté. L'apéritif et le dessert ont été prévus avec le boulanger de Tauriac.

Tout le monde est convoqué samedi soir pour préparer la salle et mettre en place pour préparer le repas. Le dimanche matin, ceux qui le pourront viendront installer l'apéritif ou aider Olivier en cuisine avant la cérémonie au monument aux Morts.

5. **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE FOUR A PAIN** :

Selon les consignes énoncées précédemment par le conseil municipal, c'est l'entreprise la moins disante qui a été retenue pour les travaux, l'entreprise Ducros. C'est d'autant plus juste que c'est l'entreprise à laquelle la commune fait appel lorsqu'il y a des bricoles à faire et qu'elle a toujours apporté toute satisfaction.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

- *Le Conseil Communautaire* aura lieu à Tauriac le 12 novembre à la salle des fêtes. C'est l'occasion pour les élus qui n'y assistent pas habituellement de venir voir ce qui s'y passe. La commune offrira l'apéritif aux représentants des communes du Canton après la réunion.

- *Un infirmier de l'hôpital de Blaye* souhaiterait venir s'installer à Tauriac pour exercer son activité en libéral. Il a rencontré Madame le Maire pour savoir si la commune possédait un local à mettre à sa disposition. Il a besoin d'un tout petit local.

Il n'y en a pas actuellement d'utilisable, mais la commune possède des locaux inutilisés qui pourraient être transformés à cette fin. Il y a en particulier le garage à côté de la Poste ou l'ancien bureau du receveur qui pourraient être aménagés en bureaux.
Madame le Maire demande à la commission bâtiments d'étudier la question et de faire faire des devis pour étudier la faisabilité du projet.

- *La boucherie Laville* cesse son activité. Madame le Maire en a été informée par courrier. La cantine de l'école se fournira donc désormais auprès de son fournisseur de produits frais pour la viande.

- *Le comité de pilotage du PLU* s'est réuni en présence des membres de la commission, de la DTM, du Sous-Préfet, du SDIS, de l'INAO, du SIAEPA, d'ERDF et du cabinet. Les différents services ont fait des remarques à propos desquelles la commission se réunit pour les prendre en compte avant de présenter le dossier au Pays qui instruit désormais les dossiers à la place de la commission des sites.

- *Plan de prévention des risques de mouvement de terrain* : la commune est concernée pour tout le secteur des carrières. Ce plan est en cours d'élaboration à l'initiative du Préfet et sera soumis à enquête publique l'été prochain. Il s'appliquera sur notre territoire en superposition du PLU.

- *SADDI* : c'est le Schéma d'Aménagement pour le canton qui est en cours d'élaboration.

- *SCOT* : c'est le schéma de cohérence territoriale qui est également en cours d'élaboration et qui s'appliquera sur tout le pays.

- *La commune a acheté un camion* à plateau d'occasion à 12 000 € pour remplacer le fourgon comme décidé précédemment. Madame le Maire demande au conseil d'autoriser M. Laville à vendre le fourgon 2 500 € (sans le contrôle technique) s'il trouve un acheteur.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

- *ACCA* : une assemblée générale extraordinaire est convoquée le 20 novembre. Les propriétaires terriens qui le souhaitent pourront participer à l'élection du nouveau conseil d'administration de l'association. Les propriétaires de plus de 20 ha en zone de chasse ont droit à 2 voix lors du vote.

- *Carrières* : l'exploitant souhaite fermer son exploitation de la carrière. L'exploitation sera définitivement fermée. Pour ce faire, il doit remettre la carrière dans un état conforme aux règles de sécurité et de respect de l'environnement selon les lois en vigueur. Des agents de l'Etat lui ont indiqué les travaux à faire.

- *Réunion diagnostique énergétique des bâtiments publics* : D. Rubio a assisté à la réunion et se félicite que la commune se soit positionnée pour bénéficier de ce dispositif car l'étude annoncée est complète, précise et prévoit les préconisations circonstanciées pour améliorer les économies d'énergie.

- *Le syndicat du Moron* lance une étude pour déterminer les limites précises de la zone Natura 2000.

- *Vœux municipaux* : La proposition de les faire un samedi lancée l'an dernier est retenue. La date proposée est le samedi 12 janvier à midi.

- *Date du prochain conseil municipal* : mardi 4 décembre à 18h30.

- *L'assemblée générale de la banque alimentaire* du canton a eu lieu. Bonne nouvelle : contrairement à ce qui avait été annoncé, l'Europe continue à verser des subventions.
Les 23 et 24 novembre, collecte de la banque alimentaire à Bourg et à Pugnac.

- *Pour profiter de la subvention DETR*, des devis pour le columbarium seront produits.

- *Réunion des associations* : un forum des associations de Tauriac est mis en place à l'initiative des associations. Plusieurs associations mettent en place des projets d'animation en commun pour assurer plus d'ampleur à leurs animations.

La séance est levée à 20H10.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 DECEMBRE 2012

EXCUSES : E. Schoemer, M. Hamoudi, J. Rodrigues.

La séance est ouverte à 18h35.
C. Cavignac est désignée secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. **DECISION MODIFICATIVE N°3** :

Décision modificative n° 3 : un supplément de 1432 € pour les bordures en ciment de la cour de l'école sera prélevé sur le budget de rénovation des logements municipaux.
Le conseil vote pour à l'unanimité.

2. **DEMANDE DE DETR** :

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter la DETR pour le projet de columbarium dont le montant du devis s'élève à 7628.09 € TTC. Vote pour à l'unanimité.

3. **DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES** :

Mme le Maire appelle qu'elles doivent être émises avant la fin du mois de décembre.
Le Conseil Général prévoit pour 2013 d'apurer les subventions qui restent à verser selon les accords émis en 2012 ou antérieurement. Les nouveaux accords de subvention seront donc exceptionnels pour l'année 2013. Par ailleurs, les conditions d'attribution de subventions vont être modifiées pour en simplifier la gestion au niveau du financeur et éviter à l'avenir des accords qui courent sur plusieurs années.

4. **ARRET DU PLU** :

Mme le Maire rappelle l'historique du projet, les enjeux et contraintes qui ont déterminé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et la carte afférente. La commission ayant travaillé constamment en lien avec service de l'Etat, elle s'est conformée à leurs exigences.
Rappel des différentes études menées par les cabinets indépendants sous la pression des nouvelles lois environnementales.
Mme le Maire lit la délibération que le conseil devra voter pour arrêter le PLU. Elle présente la carte. Après délibération, elle demande au conseil de voter l'arrêt du projet.
M. Robert, en qualité d'élu et de propriétaire de plusieurs parcelles sur le territoire de la commune ne souhaite pas prendre parti dans ce vote et se prononcera donc par l'abstention, non pour se désolidariser du projet, mais pour ne pas être juge et partie.
L'arrêt du projet est voté avec 1 abstention.

Mme le Maire rappelle que le projet étant arrêté, il ne peut plus être retouché. Il va partir en consultation auprès des services de l'Etat pendant 3 mois avant que ne soit lancée l'enquête publique. Rappel à nouveau que ce projet est le résultat d'un travail en constante étroite relation avec les services de l'Etat dont toutes les remarques formulées ont toujours été prises en compte.

5. **BEAUX ET LOCATIONS** :

• Presbytère : à partir du 1er décembre, un bail de location est mis en place auprès de l'Association Diocésaine de Bordeaux pour un loyer de 500€.

Vote pour à l'unanimité.

L'Association Diocésaine de Bordeaux avait donné un accord de principe avant l'installation du nouveau curé, mais n'a pas encore signé le bail. Madame le Maire précise qu'une rencontre avec un responsable est prévue mardi 18 décembre 2012

• Cabinet infirmier : le local retenu pour l'aménager est l'ancien bureau du receveur des postes. Mme le Maire propose un bail de 150 €TTC, le Conseil trouve ce montant trop faible compte tenu de la surface du local et des travaux d'aménagement nécessaires. Le Conseil se prononce pour un loyer de 200€TTC. Une proposition de bail à usage professionnel a été signée en attente de l'autorisation de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Vote pour à l'unanimité.

6. **ENTRETIENS PROFESSIONNELS D'EVALUATION** :

Il est proposé aux Collectivités de mettre en place des entretiens individualisés annuels qui remplaceront la notation de fin d'année pour les Agents.

Des fiches de poste pour chaque agent doivent être rédigées et soumises au Centre de Gestion.

7. **REPRISE DE LA CONCESSION N° 92** :

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de reprendre la concession n° 92 signalée par la Commission comme étant abandonnée depuis trois ans de suite.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

8. **QUESTIONS DIVERSES** :

- *SCOT* : il est en train de se mettre en place en même temps que l'interSCOT. Dans le cadre de l'inteSCOT, l'enjeu sera de parvenir à exister et se faire entendre face à la CUB. Nos représentants du canton de Bourg sont M. Blanc, Roux et Levraud.

- *Salle des fêtes* : toujours des problèmes de propreté de la salle dus probablement à l'usage des toilettes par les associations et en particulier par la CLEF des champs. Envisager à nouveau la création de toilettes publiques dans le local attenant à la mairie pour les salles des associations et les manifestations en extérieur. En attendant, ramener les toilettes mobiles auprès de la salle des fêtes.

- *Théâtre* : La compagnie Imagine a rencontré Mme le Maire pour proposer un spectacle de théâtre tout public pour 1000 €. Cette manifestation devra être portée par une de nos associations le 6 avril 2013.

- *Convention d'Aménagement de Bourg* : la commission travaille sur le projet avec le bureau d'études. Deux réunions du Comité de Pilotage ont eu lieu en association avec la DDTM de Blaye, le CAUE et les organismes concernés.

Un document a été élaboré sur la phase diagnostique de la commune.

- *Cérémonie des vœux* prévue le samedi 12 janvier à 12h. La commission fêtes et cérémonies se charge d'organiser l'apéritif.

- *Banque alimentaire* : la collecte a très bien marché, beaucoup mieux à Bourg qu'à Pugnac. A Bourg, le directeur du magasin a accueilli la collecte avec beaucoup de bienveillance et l'enseigne a fait un don, aussi le résultat est 2 fois meilleur à Bourg qu'à Pugnac.

- *Commission cimetière* : un relevé précis des anciennes tombes en pleine terre a été réalisé. Des panonceaux ont été posés sur les tombes fleuries dont on n'a plus de trace des occupants pour que leurs descendants se fassent connaître.
  Le caveau communal a été libéré.
  Les tombes anciennes ne sont pas entretenues par la commune pour que la procédure de constat d'abandon puisse se dérouler dans les conditions fixées par la loi : ce n'est pas de la négligence de la part des agents municipaux.

- *Nid de frelons* : M. Rubio signale qu'il a découvert un très gros nid de frelons. Il faudra déterminer le propriétaire de la parcelle concernée pour qu'il le fasse éliminer.

La séance est levée à 20H35.
Prochain conseil municipal prévu le mardi 15 janvier à 18h30.